Nations Unies S/PV.6888



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6888e séance

Jeudi 13 décembre 2012, à 15 heures

New York

Président :	M. Loulichki	(Maroc)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Zhang Junan
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Pakistan	M. Masood Khan
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, qui prendra la parole en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Osorio.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), en application du paragraphe 18 h) de la même résolution.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le rapport couvre la période allant du 13 septembre au 4 décembre 2012, durant laquelle le Comité a tenu deux réunions et a mené des travaux selon la procédure d'approbation tacite prévue au paragraphe 15 des directives régissant la conduite de ses travaux.

Lors des consultations du 23 octobre, le Comité a poursuivi son débat sur le rapport final du Groupe d'experts en date du 12 juin 2012 (S/2012/395, annexe), qui est disponible sur le site Web du Comité. Plusieurs délégations ont proposé que le Comité adopte une série de notes d'information pour l'aide à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, en tenant compte des conclusions auxquels sont parvenus les experts pendant leurs mandats de 2011 et 2012.

Le 26 novembre, le Coordonnateur du Groupe d'experts a présenté au Comité le rapport à mi-parcours du Groupe, en date du 9 novembre, soumis conformément au paragraphe 2 de la résolution 2049 (2012). Le Comité a obtenu des informations supplémentaires sur les activités en cours du Groupe.

Au cours du débat qui a suivi la présentation orale, les membres du Comité ont échangé leurs vues sur le rapport à mi-parcours, ainsi que sur la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Certains membres ont exprimé la crainte que le non-respect éventuel de ces résolutions ait pu déboucher sur le transfert de matériels visés par des sanctions concernant l'Iran à des États de la région, tandis que d'autres membres ont aussi insisté sur la nécessité de veiller à ce que les sanctions jouent un rôle constructif dans l'appui aux efforts diplomatiques et au dialogue. Pendant un débat ultérieur, certains membres du Comité ont demandé au Groupe de rassembler pour examen par le Comité une compilation des déclarations publiques faites récemment par des responsables iraniens et par les destinataires présumés de l'assistance militaire iranienne concernant des violations possibles du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). À cet égard, le Comité a l'intention de veiller à ce que toute activité portant sur les violations signalées soit menée de manière impartiale et objective, sur la base d'informations vérifiées et de preuves solides.

Le Comité a également discuté de la possibilité de publier une note d'orientation afin d'aider les États lorsqu'ils présentent des rapports nationaux de mise en œuvre, et d'envoyer une lettre aux États leur demandant de fournir, à titre volontaire, de nouveaux éléments d'identification pour les individus visés par une interdiction de voyager et par un gel de leurs avoirs. Le Comité reste saisi de ces questions.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu un certain nombre de communications relatives à la mise en œuvre des mesures pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans une lettre datée du 9 octobre, quatre États Membres ont présenté un rapport affirmant que les manœuvres militaires « Grand Prophète 7 » de juillet 2012, pendant lesquelles l'Iran a testé des missiles balistiques Chahab-1 à courte portée et des missiles balistiques Chahab-3 à moyenne portée, constituaient une violation du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010). Le Groupe est en train d'enquêter sur ce point.

Comme je l'ai mentionné dans mon précédent exposé au Conseil en septembre (voir S/PV.6839), le Comité a demandé à plusieurs États de fournir des informations au sujet de l'inspection et de la saisie, le 15 mars 2011, de trois conteneurs d'armes et de matériel connexe à bord du *M/V Victoria*. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que trois États ont déjà répondu aux lettres du Comité et ont fourni des détails utiles. Je tiens à saisir

cette occasion pour encourager tous les États à coopérer avec le Comité et son Groupe d'experts afin d'enquêter sur d'éventuelles violations des sanctions.

En réponse à la demande faite par une organisation internationale, la Comité a estimé que le projet décrit, qui vise à aider l'Iran à renforcer ses capacités techniques en matière de protection des droits de propriété intellectuelle, ne violait pas les sanctions.

Enfin, le Comité a reçu trois notifications : deux d'un État Membre faisant référence au paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006) concernant la livraison de matériel destiné à la centrale nucléaire de Bushehr, en Iran; et une d'un autre État faisant référence au paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et au paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007) concernant le déblocage de fonds afin d'effectuer un paiement au titre d'un contrat passé avant l'inscription d'une entité sur la liste.

Sur cette note, je termine mon rapport. Je remercie encore une fois les membres du Comité de leur coopération et de leur assistance et le Secrétariat de l'appui qu'il m'a apporté.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio de son exposé, mais surtout à le féliciter, ainsi que son équipe, pour deux années de travail intensif à la tête du Comité des sanctions contre l'Iran. Sous sa présidence avisée, le Comité a réussi à faire progresser la mise en œuvre de la résolution 1929 (2010) et a contribué aux efforts de la communauté internationale pour préciser la nature du programme nucléaire iranien.

Je tiens également à remercier le Groupe d'experts de son travail utile en appui au Comité. Dans ce contexte, je tiens à souligner combien il importe de donner suite aux recommandations contenues dans le rapport final du Groupe (voir S/2012/395, annexe), notamment la désignation d'entités spécifiques qui se sont livrées à des activités de prolifération ou ont exporté des armes interdites. Le Comité continuera de donner des directives aux États Membres. Nous sommes convaincus que l'une des meilleures façons de le faire est d'adopter des notes d'information pour l'aide à la mise en œuvre qui contribueraient au respect des résolutions du Conseil de sécurité.

Malheureusement, des pourparlers sérieux et crédibles avec l'Iran n'ont toujours pas repris et l'Iran n'a toujours pas honoré toutes ses obligations internationales énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Iran continue plus particulièrement de ne pas apporter à l'Agence la coopération nécessaire afin qu'elle puisse vérifier de manière crédible que tous les matériels nucléaires en Iran sont utilisés à des fins pacifiques. Par conséquent, le Portugal se déclare une nouvelle fois vivement et profondément préoccupé par la poursuite de l'expansion des activités nucléaires de l'Iran, comme le montre le dernier rapport de l'AIEA (GOV/2012/55), et par le fait que l'Iran continue de refuser l'accès au site militaire de Parchin. Le rapport du 16 novembre affirme également que l'Iran continue d'installer de nouvelles centrifugeuses pour l'enrichissement de l'uranium dans les sites de Fordo et de Natanz. Malgré l'intensification du dialogue entre l'AIEA et l'Iran depuis janvier dernier, le rapport a également conclu qu'aucun résultat concret n'avait été atteint pour régler les questions en suspens. Ainsi, tant que l'Iran ne répond pas de manière approfondie à toutes ces questions en suspens, en étroite coopération avec l'AIEA, elle n'arrivera pas à regagner la confiance de la communauté internationale ni à la convaincre de la nature pacifique de ses activités nucléaires.

Le Portugal demande aux autorités iraniennes d'agir de manière responsable et d'honorer leurs obligations internationales, ce qui permettrait de mettre fin aux sanctions. Le Portugal réaffirme son attachement de longue date à une solution diplomatique au problème nucléaire iranien, conformément à la double démarche. Mon pays se félicite de la déclaration publiée par les Ministres des affaires étrangères des E3+3 le 27 septembre à New York, et il appuie pleinement les efforts dirigés par la Haut-Représentante de l'Union européenne au nom des E3+3 à cet égard. Nous espérons sincèrement que l'Iran va s'engager en faveur d'un processus de négociation sérieux, faire preuve de souplesse et parvenir rapidement à un accord sur la mise en place de mesures de confiance concrètes.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio et le Comité créé par la résolution 1737 (2006) de leurs efforts constants, et je rends hommage à l'Ambassadeur Osorio et à son

équipe de la Mission colombienne, ainsi qu'au Groupe d'experts pour l'appui qu'il leur a fourni durant leurs deux années à la tête de cet important Comité du Conseil de sécurité.

Le Royaume-Uni, au même titre que la communauté internationale dans son ensemble, demeure vivement préoccupé par le programme nucléaire de l'Iran. La résolution adoptée par le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) le 13 septembre prie l'Iran de coopérer d'urgence avec l'AIEA. L'appui écrasant dont a bénéficié cette résolution montre le niveau de préoccupation de la communauté internationale.

L'Iran doit de toute urgence répondre aux graves préoccupations de la communauté internationale devant ses activités nucléaires. Aucune garantie n'a été offerte quant aux intentions pacifiques de l'Iran. Celui-ci continue de renforcer ses capacités d'enrichissement, allant ainsi directement à l'encontre des résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité, et il refuse toujours de coopérer avec l'Agence pour ce qui est des dimensions militaires éventuelles de son programme nucléaire.

Néanmoins, le Royaume-Uni demeure pleinement déterminé à trouver une solution pacifique et négociée à ce problème. Les E3+3 ont rencontré des représentants iraniens au niveau politique et au niveau des experts à quatre reprises depuis avril, et ils continuent de promouvoir activement la poursuite du dialogue. Si les E3+3 participent à ces pourparlers de bonne foi, les négociations ne peuvent se poursuivre indéfiniment. L'Iran doit s'engager sérieusement dans le cadre de ce processus. En attendant, la communauté internationale va exercer des pressions de plus en plus fortes.

Ici à New York, ce sont les activités du Comité 1737 qui demeurent la principale manifestation de ces pressions – un symbole de l'appui international aux initiatives pacifiques de prévention de la prolifération. À cet égard, je salue les efforts déployés par le Comité pour préparer des notes d'information pratique. Ce travail essentiel contribuera à garantir que les États Membres soient pleinement équipés pour appliquer les mesures adoptées par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'Iran.

Le rôle du Groupe d'experts demeure crucial pour ce qui est de veiller à ce que les sanctions adoptées par l'ONU soient pleinement respectées. Nous saluons la collaboration qu'il a établie avec des organisations et des experts internationaux, et nous appuyons les efforts qu'il déploie pour enquêter sur les allégations de violations des sanctions. Nous attendons avec impatience que nous soient communiqués les résultats des deux enquêtes actuellement en cours.

Nous demeurons atterrés par les informations crédibles selon lesquelles l'Iran fournit des conseils techniques, un appui financier, du matériel et des armes à l'appui de la répression brutale et violente menée par Al-Assad contre le peuple syrien. L'Iran agit ainsi en violation flagrante de la volonté du peuple syrien, ce qui montre l'hypocrisie de ce pays, qui prétend défendre la liberté dans le monde arabe.

Nous sommes aussi vivement préoccupés par l'appui que fournit l'Iran à des groupes tels que le Hezbollah, le Jihad islamique palestinien et le Hamas. Le Président du Parlement iranien, Ali Larijani, a décrit la résistance à Gaza comme « une petite partie du pouvoir de l'Iran ». Cet appui est inacceptable et ne fait que compromettre la sécurité régionale. L'approvisionnement en armes du Hezbollah est contraire à l'embargo imposé par l'ONU sur les exportations d'armes par l'Iran, et le transfert de technologies militaires iraniennes au Hamas, récemment confirmé par un commandant du Corps des gardiens de la révolution islamique, constitue une nouvelle violation des résolutions du Conseil et du droit international. Nous appuyons les enquêtes menées par le Comité et le Groupe d'experts sur ces transgressions.

S'ils agissent comme il convient, les dirigeants iraniens peuvent contribuer à la levée de toutes les sanctions, et ce faisant, ils peuvent aider l'Iran à tirer des avantages d'un programme nucléaire civil. Un choix clair se présente à eux. Ils peuvent répondre aux préoccupations internationales par des négociations et par leur action, ou s'attendre à davantage de pressions et d'isolement.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), l'Ambassadeur Néstor Osorio, de son exposé sur les travaux du Comité. Nous notons le grand professionnalisme et l'efficacité dont ont fait preuve la présidence et la délégation colombienne dans son ensemble. Sous la présidence colombienne, le Comité a agi de manière équilibrée et objective et n'a pas outrepassé son mandat. Il faut poursuivre dans cette voie.

Nous remercions le Groupe d'experts du Comité de son assistance concrète. La délégation russe a toujours pensé que le Groupe devait travailler de manière

impartiale et indépendante et ne fonder ses conclusions et ses évaluations que sur des informations fiables et objectives.

La Russie appuie pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iran. Nous demeurons convaincus que l'efficacité du régime de sanctions et des efforts collectifs et unis déployés par la communauté internationale dans son ensemble en vue de régler la question du programme nucléaire iranien est affaiblie par les restrictions unilatérales appliquées en parallèle. Dans un certain nombre de cas, elles ont un caractère extraterritorial, ce qui est absolument inacceptable au regard du droit international.

Pour ce qui est des garanties d'application des sanctions, nous soulignons que le Comité 1737 n'a récemment reçu aucun rapport faisant état d'une implication quelconque de l'Iran dans le trafic illicite d'armes classiques, comme le note le Groupe d'experts dans son rapport à mi-parcours.

La Russie ne cesse d'appeler à un règlement politique et diplomatique de la question nucléaire iranienne, et elle estime qu'il n'y a pas d'autre choix qu'une solution négociée. Des efforts à cette fin doivent être entrepris sur la base des principes de cohérence et de réciprocité et conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous appelons à une intensification du dialogue entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à la poursuite des pourparlers à six. Nous espérons que la prochaine série de négociations entre l'Iran et l'AIEA sur ce qu'il est convenu d'appeler l'enquête proposée permettra aux deux parties d'achever la rédaction d'un document sur les modalités et de lancer des activités pratiques sur cette base le plus tôt possible.

En coopération avec ses partenaires, la Russie continuera à s'efforcer de faire progresser les efforts pour parvenir à un règlement de la question nucléaire iranienne.

M. Briens (France) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio pour son rapport trimestriel et salue le travail remarquable accompli par la présidence colombienne du Comité créé par la résolution 1737 (2006) au cours de ces deux dernières années. Je voudrais également remercier à cette occasion le Groupe d'experts, dont les investigations et les recommandations constituent une aide précieuse pour le Comité et pour ce Conseil.

Le rapport trimestriel du Président, tout comme le rapport intermédiaire des experts qui vient de nous parvenir, démontrent une nouvelle fois que l'Iran ne se conforme toujours pas à ses obligations internationales, et qu'il poursuit aussi bien ses activités nucléaires illicites que ses manœuvres pour contourner les sanctions. L'Iran dissémine ses armes classiques et ses missiles au risque de déstabiliser toute la région.

L'Iran continue, en dépit de six résolutions du Conseil, à enrichir son uranium à 20 % et à 3,5 % en même temps qu'il augmente sa capacité de production, quantitativement et qualitativement, sans que nous puissions y voir une finalité civile crédible. Il poursuit également ses activités liées à l'eau lourde sans permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'y accéder, comme elle doit normalement pouvoir le faire.

Cela fait par ailleurs plus d'un an que le Conseil des gouverneurs de l'Agence a exigé très clairement de l'Iran qu'il réponde aux questions de l'AIEA sur la possible dimension militaire de son programme nucléaire. Nous attendons tous que la réunion qui devait se tenir aujourd'hui à Téhéran entre les autorités iraniennes et l'AIEA permette à cette dernière d'obtenir les réponses qu'elle exige, mais nous ne nous faisons pas d'illusions. Nous avons tous pu suivre, *de visu*, les activités intenses menées par l'Iran à Parchin depuis que l'Agence demande à y accéder. L'AIEA a encore récemment jugé ces activités de nature à compromettre sa capacité à effectuer une vérification efficace le jour où elle y aurait accès.

Je souhaite également insister sur les violations répétées par l'Iran de l'embargo sur les armes décidé par ce Conseil, violations qui nourrissent la spirale de la violence au Proche et au Moyen-Orient. Nous avons déjà exprimé notre préoccupation et fermement condamné les transferts d'armement d'Iran vers la Syrie, dont plusieurs cas ont été mis en lumière par le rapport du Groupe d'experts du mois de juin (voir S/2012/395, annexe).

Comme nous l'avons déjà rappelé lors de notre dernier débat (voir S/PV.6839), nous souhaitons que le Comité désigne au plus vite les entités Yas Air et SAD Import Export Company, impliquées dans des cas de transferts d'armes au profit du régime de Damas. Depuis ces révélations, nous avons appris que des transferts d'armes auraient également eu lieu d'Iran vers la Syrie, par le biais d'avions utilisant l'espace aérien iraquien. Non seulement ces activités constituent des violations des résolutions du Conseil de sécurité, mais

elles permettent au régime de Damas de poursuivre le massacre de son propre peuple.

Nous avons aussi appris, de l'aveu même de dirigeants iraniens, que Téhéran avait transféré des armes et du matériel balistique à des groupes non étatiques à Gaza et nous avons eu une illustration flagrante avec le tir de missiles Fajr-5 d'origine iranienne depuis Gaza. Le Groupe d'experts, à qui il a été demandé d'enquêter sur ces éléments, doit faire toute la lumière sur ceux-ci afin que le Comité prenne les actions nécessaires. Ils suggèrent en effet une violation claire de l'embargo sur les armes, qui ne peut rester impunie.

Je souhaite également marquer notre préoccupation s'agissant du programme balistique iranien, qui se poursuit en dépit des interdictions décidées par le Conseil. Je rappelle que, conjointement avec les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne, la France avait notifié au Comité, le 9 octobre dernier, les essais de missiles Chahab-3 menés par le Corps des gardiens de la révolution islamique l'été dernier. Il s'agit d'une violation claire du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010), que nous devons sanctionner.

Il est frappant de constater que le tir nord-coréen a fait l'objet d'une condamnation unanime de la communauté internationale, à l'exception près de l'Iran qui l'a au contraire salué, et qui lui aussi mène un programme spatial qui n'a d'autre objet que de valider des technologies à usage militaire.

Face au défi que continuent de poser les violations à répétition par l'Iran des résolutions du Conseil de sécurité, nous devons rester unis et fermes. Le dialogue va se poursuivre et nous y sommes attachés. Les nombreuses réunions des E3+3 (Allemagne, France, Royaume-Uni, Chine, États-Unis, Russie) avec l'Iran en 2012 en témoignent.

Mais face à nos propositions sérieuses, Téhéran n'a pas été constructif et ne négocie pas sérieusement avec nous. Tant que l'Iran ne se conformera pas à ses obligations, nous devrons veiller à pleinement appliquer les sanctions. Ces sanctions ont un impact réel sur le terrain, et nous pensons que cette pression est de nature à amener les autorités iraniennes à reprendre enfin sérieusement les négociations.

L'Iran doit se plier à l'évidence qu'il a plus intérêt au dialogue qu'à l'isolement.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres délégations pour remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio de son dernier rapport trimestriel au Conseil. Nous apprécions sincèrement sa direction avisée du Comité et sa contribution précieuse à ses travaux.

Nous avons pris note du dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (GOV/2012/55) sur l'application du régime des garanties de l'AIEA en Iran, en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Dans 10 jours, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) célébrera ses six ans d'existence. Le Conseil et le Comité ont consacré du temps et de l'énergie pour tenter de régler la question nucléaire iranienne. Il serait peut-être utile que le Conseil réfléchisse et revoit les stratégies et objectifs établis à ce sujet, tout en continuant à préconiser une pleine application des résolutions pertinentes par tous les États.

À notre sens, les risques d'escalade liés au programme nucléaire iranien n'ont pas diminué. Toute aggravation ne ferait que déstabiliser davantage le voisinage immédiat de l'Iran et toute la région. Étant donné le climat délicat et complexe qui règne dans la région, le Pakistan ne veut pas d'une escalade des tensions dans une région déjà instable. En conséquence, nous insistons sur la nécessité du dialogue et de la diplomatie.

Nous sommes convaincus qu'un règlement pacifique de la crise est encore possible en s'appuyant sur des mesures de confiance réciproques, ainsi que d'autres mesures nécessaires pour garantir le droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

En tant qu'État partie au TNP, l'Iran doit s'acquitter des responsabilités énoncées dans le Traité. De même, l'Iran, en tant que membre de l'AIEA, doit coopérer pleinement avec l'Agence dans le cadre de son accord de garanties.

L'Iran doit certes s'acquitter de ses obligations juridiques en vertu du TNP et du Statut de l'AIEA, mais les droits que lui confèrent ces instruments doivent également être respectés. Nous exhortons l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA en vue de régler toutes les questions en suspens.

Nous encourageons l'Iran et le groupe formé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne à poursuivre leur action en faveur d'un dialogue véritable, à faire fond sur les pourparlers qu'ils

ont déjà tenus cette année et à approfondir le processus diplomatique pour un règlement négocié de la question nucléaire iranienne.

Nous continuons de penser que les travaux et activités du Groupe d'experts devraient se conformer strictement à son mandat. Les travaux du Groupe doivent être guidés par les objectifs plus vastes mais néanmoins liés, énoncés dans les résolutions du Conseil, à savoir l'application effective du régime de sanctions et la promotion d'une solution diplomatique.

Nous prenons note du rapport à mi-parcours du Groupe, et nous nous félicitons des débats en cours au sein du Comité sur les recommandations du rapport final du Groupe d'experts de 2012 (S/2012/395, annexe).

Nous attendons avec intérêt la poursuite des délibérations dans les semaines à venir. Nous réaffirmons notre opinion selon laquelle les sanctions du Conseil de sécurité ne devraient pas être une fin en soi. Il serait plus facile de parvenir à une solution négociée sur les questions en suspens, si le Conseil, le Comité et le Groupe d'experts agissaient à l'unisson et maintenaient un équilibre entre sanctions et négociations.

Au fil des ans, le Groupe d'experts a continué de mener de vastes campagnes de sensibilisation dans le monde entier, tout en préparant divers rapports et recommandations.

Il faudrait élargir la composition du Groupe d'experts pour notamment y inclure des représentants des pays en développement, afin de sensibiliser davantage aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de garantir leur application.

La méthode utilisée pour nommer les membres du Groupe d'experts doit aussi être revue. Elle doit correspondre aux valeurs fondamentales de transparence et d'impartialité de l'ONU. Nous espérons que le Conseil examinera attentivement ces questions pour être en mesure de formuler les recommandations nécessaires.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), l'Ambassadeur Néstor Osorio, de la Colombie, de son rapport trimestriel. Nous réaffirmons notre plein appui aux travaux du Comité. Nous félicitons l'Ambassadeur Osorio et la délégation colombienne de la manière dont le Comité a été présidé ces deux dernières années.

Nous souhaitons remercier également le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1929 (2010) de son rapport de mi-mandat qui a été présenté au Comité le mois dernier.

Les travaux du Groupe en vue de présenter des conclusions reposant sur des informations précises et vérifiables sont importants pour appuyer le travail du Comité et garantir la crédibilité de ses actions. Nous espérons que les bonnes relations de travail qui existent actuellement entre le Groupe et le Comité, et qui guident ses travaux, seront maintenues.

L'Afrique du Sud félicite le Comité de ses efforts pour parvenir à un consensus sur les recommandations énoncées dans le rapport final du Groupe d'experts (S/2012/395, annexe). Nous encourageons de nouvelles discussions sur les notices d'aide à l'application de manière à favoriser la bonne application des résolutions pertinentes relatives aux sanctions.

L'esprit constructif qui règne au sein du Comité est essentiel pour appuyer les pourparlers en cours entre l'Iran et les parties concernées au sujet des préoccupations que suscitent les activités nucléaires de l'Iran. Le Comité doit montrer qu'il applique une approche globale dans ses travaux et qu'il respecte la volonté de la communauté internationale. Nous l'avons déjà dit, notre tâche doit consister à opérer dans un cadre international plus large du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire. L'application des sanctions imposées à la République islamique d'Iran doit le refléter et prendre en compte les différentes priorités que se donnent les États dans les activités d'application qu'ils mènent.

Nous continuons à préconiser que des progrès soient faits dans l'optique de mettre fin par des moyens pacifiques aux préoccupations que suscitent les activités nucléaires iraniennes. Le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans les efforts qui sont faits pour régler les questions en suspens au sujet de ces activités est indispensable. Nous engageons l'Iran à se conformer aux décisions pertinentes de l'AIEA et à s'acquitter de ses obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour terminer, l'Afrique du Sud tient à souligner qu'une solution durable sera celle qui rétablira la confiance de la communauté internationale dans la nature pacifique du programme nucléaire de la République islamique d'Iran, tout en respectant le droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques,

conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Néstor Osorio pour le travail qu'il a accompli en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et pour la présentation du rapport trimestriel du Comité couvrant la période allant du 13 septembre au 4 décembre.

Durant la période considérée, le Comité a continué à débattre du rapport final de son Groupe d'experts (voir S/2012/395, annexe). Nous prenons acte du rapport à mi-parcours présenté par le Groupe d'experts en application du paragraphe 2 de la résolution 2049 (2012), ainsi que d'un certain nombre de communications relatives à l'application des mesures pertinentes imposées par le Conseil de sécurité. Nous notons également que le Groupe d'experts a effectué des visites dans plusieurs États Membres et que ses experts ont participé à plusieurs conférences et séminaires durant la période considérée. Il est essentiel que le Groupe d'experts poursuive ses activités de sensibilisation, qui sont un facteur important de l'augmentation du nombre des rapports sur la mise en œuvre soumis par les États Membres.

Nous souhaitons que l'on débatte plus avant de la publication éventuelle par le Comité d'une note d'orientation pour aider les États dans la soumission de leurs rapports de mise en œuvre, ainsi que de la notice d'information pratique qui pourrait être utile aux États Membres pour la mise en œuvre des mesures imposées par le Conseil de sécurité.

Conformément à ses obligations internationales, l'Azerbaïdjan a pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher que son territoire ne soit utilisé comme voie de transit pour le trafic d'articles et de matières liés à la prolifération et à la technologie des armes nucléaires.

Il est évident que les questions relatives à notre voisin immédiat, l'Iran, revêtent une importance particulière pour notre pays. Le récent rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en date du 16 novembre (GOV/2012/55) révèle qu'il subsiste des questions en suspens concernant le programme nucléaire iranien. Nous sommes pour le droit de chaque pays à développer son industrie nucléaire à des fins pacifiques en pleine conformité avec les obligations internationales pertinentes. Il importe donc que toutes les mesures nécessaires soient prises par le Gouvernement iranien pour rétablir la confiance internationale dans le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

Il est encourageant que, durant la période considérée, l'Iran ait réaffirmé son attachement au dialogue avec l'AIEA et invité la délégation de l'Agence à Téhéran. Nous espérons que cette visite, qui a commencé aujourd'hui, contribuera au règlement du problème. Il est essentiel que le dialogue et la coopération se poursuivent sur les questions dont l'évolution satisfaisante est urgente pour la stabilité régionale. Nous demandons que l'on redouble d'efforts en vue de régler pacifiquement et de manière constructive les questions qui posent problème.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie l'Ambassadeur Néstor Osorio d'avoir présenté le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Son mandat arrive à terme, et j'en profite pour le féliciter ainsi que son équipe de la compétence avec laquelle ils ont dirigé le Comité ces deux dernières années.

Durant la période considérée, le Comité a continué de s'acquitter avec diligence des tâches qui lui ont été confiées, en respectant les principes de transparence, d'impartialité et d'objectivité et sans violer son mandat. Nous estimons qu'il doit continuer d'en être ainsi à l'avenir.

Nous reconnaissons aussi l'importance de l'aide que le Comité apporte aux États Membres et de sa coopération avec ceux-ci. Nous saluons l'action du Comité qui a continué d'examiner les rapports nationaux, ainsi que les sollicitations et les plaintes concernant des violations présumées de la part d'États Membres.

S'agissant des travaux du Groupe d'experts, nous prenons acte de son rapport à mi-parcours, qui a été publié en novembre 2011. Nous saluons l'action menée par le Groupe d'experts, notamment ses activités d'information et de sensibilisation, et nous l'exhortons à agir en respectant strictement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

S'agissant du programme nucléaire iranien, nous voudrions souligner trois points.

Premièrement, le Guatemala a toujours appuyé le droit de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux traités internationaux pertinents. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de rétablir la confiance dans le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité a reçu le dernier rapport en date du Directeur général de l'AIEA, dans lequel celui-ci affirme que l'Iran a continué à accélérer son programme nucléaire. Cette situation demeure pour nous une source de grave préoccupation. Nous adhérons à l'appel lancé par l'Agence, et nous exhortons l'Iran, conformément aux exigences des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, de prendre des mesures pour honorer intégralement l'accord de garanties et les autres obligations et engagements découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, surtout, de se soumettre aux inspections. À cet égard, nous notons avec satisfaction que des inspecteurs de l'ONU sont arrivés aujourd'hui à Téhéran pour une série de négociations, la première depuis le mois d'août.

Troisièmement, nous jugeons encourageantes les récentes négociations entre les Gouvernements des pays membres du groupe E3+3 et l'Iran. Lors de la dernière série de négociations tenues à Moscou en juin, les parties sont convenues de poursuivre le dialogue, et nous exhortons donc tous ceux qui prennent part à ce processus d'œuvrer avec diligence pour que des progrès soient accomplis et pour que l'on aboutisse aux résultats positifs que le reste de la communauté internationale attend. Nous pensons qu'il est important de continuer d'œuvrer en faveur d'un règlement pacifique et négocié de la question nucléaire iranienne, conformément à la stratégie à deux volets.

Enfin, le Guatemala continuera d'œuvrer activement au sein du Comité à une solution durable.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio, non seulement de son exposé, mais également du travail remarquable qu'il a accompli ces deux dernières années à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). À l'heure où l'Ambassadeur quitte ses fonctions, le travail du Comité 1737 reste d'une importance cruciale.

En juin 2010, il y a environ deux ans et demi, le Conseil adoptait la résolution 1929 (2010). Depuis lors, non seulement l'Iran ne s'est pas montré disposé à ouvrir des négociations sur les questions de fond pendant les divers cycles de pourparlers menés avec les E3+3, mais il n'a pas non plus pris de mesure de confiance concrètes afin de convaincre la communauté internationale des visées exclusivement pacifiques de son programme nucléaire. Néanmoins, les E3+3 restent déterminés à rechercher une solution diplomatique et veulent reprendre les négociations avec l'Iran dans un avenir très proche.

Le programme nucléaire iranien continue, en fait, de faire peser une très lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. Le dernier rapport (GOV/2012/55) publié par l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) n'a pas apaisé nos préoccupations, tout au contraire : l'Iran continue de développer ses capacités d'enrichissement de l'uranium à Natanz et Fordo. Aujourd'hui même, des négociations ont eu lieu à Téhéran entre l'AIEA et les responsables iraniens. Il apparaît que l'Iran a de nouveau refusé à l'AIEA l'accès à Parchin. Même si cet accès, demandé depuis trop longtemps, était enfin accordé, l'ampleur des activités menées par l'Iran sur le site auront sérieusement entamé la capacité de l'Agence à procéder à des inspections efficaces. L'élément le plus préoccupant cependant réside dans le fait qu'à cause du refus obstiné de coopérer opposé par l'Iran, absolument aucun progrès n'a été fait pour clarifier la dimension militaire éventuelle de son programme nucléaire.

Pendant la dernière séance d'informations au Conseil de sécurité (voir S/PV.6839), plusieurs membres ont exprimé leur profonde inquiétude devant les transferts d'armes classiques en provenance de l'Iran. Le fait que le Groupe d'experts du Comité des sanctions n'ait été informé d'aucune interception de transfert d'armes classiques impliquant l'Iran au cours de la période actuelle ne signifie pas nécessairement que des violations de sanctions n'aient pas eu lieu. Nos inquiétudes ne sont pas dissipées. En fait, les signalements récents de flux d'armes illégaux, par voie aérienne, de l'Iran vers la Syrie, en passant par l'Iraq, soulignent toute l'urgence de cette question. En outre, ces signalements viennent s'ajouter à diverses déclarations publiques, tant par des responsables iraniens que par des groupes palestiniens comme le Jihad islamique palestinien ou le Hamas, selon lesquelles l'Iran a offert une assistance technique importante à la fabrication d'armes et de roquettes pour des attaques sur Israël. Nous exhortons le Comité et son Groupe d'experts à se pencher avec beaucoup d'attention sur ces signalements préoccupants, et d'y donner la suite qui s'impose.

Nous restons convaincus que la plus grande vigilance est de rigueur face aux activités de prolifération de l'Iran. Le Comité et son Groupe d'experts ont un rôle central à jouer s'agissant de promouvoir l'acceptation et la crédibilité de cet organe et de veiller à l'application des sanctions dans le monde entier. Dans ce contexte,

nous sommes convaincus que le Comité conclura bientôt son examen de deux désignations recommandées par le Groupe d'experts. Une fois encore, les entités iraniennes dont la désignation est proposée, Yas Air cargo Airline et SAD Import Export Company, ont visiblement quelque chose à voir avec le trafic d'armes vers la Syrie.

Dans le même contexte, l'Allemagne salue la précieuse note d'aide à la mise en œuvre sur les armes classiques, à l'étude actuellement au Comité des sanctions. Sa publication servirait à rendre le régime de sanctions plus efficace. Nous espérons que d'autres notes d'aide à la mise en œuvre, qui feront une place à de nouvelles recommandations du Groupe d'experts, suivront bientôt.

Le Groupe d'experts a présenté son rapport à mi-parcours au Comité le 9 novembre 2011. Nous l'avons examiné avec attention et l'avons jugé utile et bien documenté. Nous tenons à remercier le Groupe d'experts pour son travail et voulons l'appuyer en partageant nos expériences. Nous avons donc invité le Groupe à se rendre à nouveau en Allemagne du 17 au 20 décembre, afin de discuter de questions pertinentes pour son mandat.

L'Iran doit d'urgence convaincre la communauté internationale que son programme nucléaire est à visée exclusivement pacifique. Nous sommes persuadés qu'une solution diplomatique est possible et que les négociations avec les E3+3 peuvent produire des résultats. Toutefois, la balle est maintenant dans le camp de l'Iran et notre patience n'est pas sans limite. Si l'Iran continue de faire fi de ses obligations internationales, il devra payer le prix croissant de son obstruction obstinée.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Osorio de son exposé aujourd'hui et de sa direction dynamique et efficace de ce comité d'importance cruciale.

Le programme nucléaire de l'Iran continue de menacer la sécurité régionale et internationale. Les dernières nouvelles en provenance de Vienne concernant les progrès iraniens dans le domaine nucléaire soulignent cette menace. Selon le Directeur général de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), l'Iran a achevé l'installation de toutes les centrifugeuses sur le site souterrain de Fordo, auparavant clandestin. Cette installation va sensiblement accroître la capacité d'enrichissement de l'uranium de l'Iran.

Par ailleurs, l'Iran poursuit ses efforts pour épurer le site de Parchin, que l'AIEA a associé à des essais d'explosifs brisants. Le Directeur général, M. Amano, insiste sur le fait que les actions de l'Iran ont sérieusement entamé la capacité de l'AIEA à mener des contrôles efficaces. Il a également déclaré qu'aucun résultat concret n'avait été obtenu s'agissant de régler les questions en suspens. Les actions de l'Iran continuent d'enfreindre de multiples résolutions du Conseil de sécurité et de l'AIEA et font la preuve de l'obstination de l'Iran à défier la communauté internationale.

Nous nous félicitons du dialogue ouvert récemment entre l'Iran et l'AIEA, mais ces pourparlers doivent produire des résultats. Les responsables de l'AIEA se réunissent aujourd'hui pour convenir d'une approche structurée afin de régler les questions en suspens concernant le programme nucléaire iranien. Nous espérons que l'Iran sera enfin prêt à donner des informations. Cela étant, qu'un accord soit ou non atteint, compte tenu de ses obligations légales existantes, l'Iran n'a aucune excuse pour ne pas coopérer immédiatement avec l'AIEA sur le fond des préoccupations de l'Agence. L'Iran ne peut pas continuer sur la voie des dénégations, de la duperie et des subterfuges. L'heure est venue d'exiger de l'Iran qu'il coopère pleinement, qu'il respecte pleinement ses obligations et qu'il s'engage pleinement à régler les questions en suspens concernant son programme nucléaire.

Compte tenu du fait que l'Iran viole en permanence ses obligations, la communauté internationale doit respecter son engagement d'appliquer avec énergie et intégralement les sanctions imposées par le Conseil de sécurité. La pleine mise en œuvre de ces mesures réduira la capacité de l'Iran à faire avancer son programme nucléaire, à appuyer le terrorisme et à déstabiliser la région, ce qui élargira la marge de manœuvre nécessaire pour rechercher une solution négociée et globale par la voie diplomatique.

Nous appelons le Comité et son Groupe d'experts à accélérer leurs activités d'importance critique en 2013 et à aider autant que possible les États Membres à s'acquitter de leurs obligations d'appliquer les sanctions. Nous encourageons par ailleurs le Comité et son Groupe d'experts à enquêter minutieusement sur tout signalement de violation des sanctions et à y répondre avec énergie. Nous devons tous avoir à l'esprit que notre responsabilité en tant qu'États Membres est de partager les informations avec le Comité et avec le Groupe d'experts, afin de faciliter leur activité. En outre, nous réaffirmons que le Comité doit mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport final

du Groupe d'experts publié en juin 2012 (S/2012/395, annexe), notamment s'agissant d'imposer des sanctions ciblées sur les individus et les entreprises qui aident l'Iran à échapper aux sanctions.

La prolifération flagrante d'armes classiques par l'Iran constitue une menace croissante et rend le travail du Comité d'autant plus urgent. Ces dernières semaines, les autorités iraniennes ont reconnu publiquement avoir exporté du matériel militaire, en violation flagrante de la résolution 1747 (2007), qui interdit toutes les exportations d'armes en provenance de l'Iran. Malgré les sanctions en vigueur, l'Iran continue d'exporter des armes destinées au régime d'Al-Assad en Syrie, qui s'en sert pour massacrer la population syrienne, et aux militants de Gaza, qui les utilisent pour terroriser les civils israéliens, comme nous l'avons vu il y a quelques semaines.

Le Comité et le Groupe d'experts devraient accorder plus d'attention aux activités de contrebande d'armes menées par l'Iran et trouver des moyens de les endiguer. Les États de la région doivent aussi faire leur part. Il y a deux ans, le Conseil a inclus dans la résolution 1929 (2010) de nouvelles dispositions demandant aux États d'inspecter les cargaisons suspectes qui se trouvent sur leur territoire et de saisir et éliminer les articles visés par les sanctions. Chaque État est tenu d'agir pour empêcher la contrebande d'armes en provenance de l'Iran qui transitent sur son territoire, que ce soit par voie terrestre, maritime ou aérienne. Afin de se conformer à leurs obligations internationales, les pays voisins de l'Iran devraient procéder à un plus grand nombre d'inspections de cargaisons et rejeter toutes les demandes de survol émanant d'avions soupçonnés de transporter des cargaisons illicites en violation des résolutions de l'ONU. Le refus persistant de l'Iran de respecter ses obligations et de rassurer la communauté internationale sur ses activités nucléaires constitue actuellement l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales.

Notre première priorité reste d'empêcher l'Iran d'acquérir l'arme nucléaire. Les États-Unis, en collaboration avec ses partenaires au sein du groupe constitué des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de l'Allemagne (P5+1), sont déterminés à atteindre cet objectif à l'aide d'une stratégie globale de pressions et de dialogue. Nous n'avons pas renoncé à la diplomatie, mais compte tenu des faux-fuyants incessants de l'Iran, la communauté internationale devra continuer à exercer des pressions de plus en plus fortes sur le régime iranien afin de l'amener à changer de stratégie. Une solution durable doit conduire l'Iran à abandonner ses activités nucléaires qui suscitent le plus de préoccupations, notamment l'enrichissement et le stockage de l'uranium à 20 % et la poursuite des activités menées sur le site de Fordo. En échange, le groupe P5+1 est prêt à prendre des mesures réciproques pour répondre aux préoccupations exprimées par l'Iran. Nous souhaitons parvenir à une solution négociée et nous œuvrons dans ce sens, mais il appartient au régime iranien de faire le choix de dialoguer de manière constructive.

Si l'Iran ne répond pas favorablement à l'offre du groupe P5+1, cela constituerait un bond en arrière pour l'Iran lui-même, l'ensemble de la région et le monde entier. En œuvrant de concert, les membres de la communauté internationale doivent convaincre l'Iran de choisir le dialogue et non l'isolement, la transparence et non le secret, la stabilité et non la discorde.

M. M'Beou (Togo) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio pour son rapport trimestriel sur les activités du Comité créé par la résolution 1737 (2006) et pour son travail fort appréciable à la tête de ce Comité.

Nous prenons aussi note du dernier rapport du Conseil des gouverneurs (GOV/2012/55) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la mise en œuvre de l'accord de garanties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du rapport de mi-mandat du Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010).

Les efforts de la communauté internationale, durant ces 12 derniers mois, dans le cadre du programme nucléaire iranien, n'ont pas connu de progrès malgré l'intensification des initiatives telles que l'action diplomatique menée par le Groupe des gouvernements E3+3. Dans sa résolution GOV/2011/69, le Conseil des gouverneurs a relevé l'importance pour l'Iran et l'AIEA d'intensifier leur dialogue afin de résoudre d'urgence toutes les questions importantes en suspens. L'Iran était donc appelé à s'engager, sans conditions préalables, dans des pourparlers en vue de rétablir la confiance quant à la nature exclusivement pacifique de son programme. Au bout du compte, les pourparlers entre l'Agence et les responsables iraniens n'ont pas permis d'obtenir les résultats escomptés.

Les rapports de l'AIEA et du Groupe d'experts affirment, pour leur part et sans équivoque, qu'il n'y a pas eu d'accord sur une approche structurée pour

résoudre les questions relatives à de possibles dimensions militaires du programme nucléaire iranien, ni de réponse positive de l'Iran en ce qui concerne la demande d'accès au site de Parchin.

Eu égard à cette situation qui ne fait que détériorer le climat de confiance, le Togo voudrait, une fois encore, inviter la République islamique d'Iran, non seulement à honorer ses engagements découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais également à poursuivre, de bonne foi, les négociations avec les gouvernements E3+3.

Nous prenons acte de l'engagement de l'Iran, réaffirmé le 1er novembre dernier, en faveur du dialogue avec I'AIEA. Nous espérons que la rencontre de Téhéran avec l'Agence, qui a commencé aujourd'hui, permettra d'enregistrer une avancée à mettre au crédit de la coopération entre les deux parties.

Pour conclure, je tiens à saluer le travail du Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010) qui, à travers des consultations, des inspections, des enquêtes et des sensibilisations, rappelle aux États la nécessité de remplir leurs obligations aux termes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question du nucléaire iranien, en l'occurrence l'application des sanctions édictées dans les domaines du contrôle des exportations, des douanes, du transport maritime et aérien, du financement et de l'interdiction de voyager, et de fournir des rapports y relatifs.

Le Togo s'honore tout particulièrement d'accueillir, au mois de mai 2013, le séminaire régional, évoqué au dernier paragraphe du rapport du Groupe d'experts, qui permettra aux pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest de discuter des mesures à prendre en vue de se conformer au régime de sanctions des Nations Unies en la matière et d'adopter des recommandations pertinentes à cette fin.

M. Zhang Junan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Osorio de son exposé. Au cours de ces deux dernières années, l'Ambassadeur Osorio et son équipe ont fait de grands efforts pour faire avancer le travail du Comité, et la Chine les en remercie.

La Chine continue d'attacher une grande importance aux travaux du Comité et continuera de coopérer étroitement avec les autres membres du Comité afin que celui-ci puisse s'acquitter de ses responsabilités de façon équilibrée, pragmatique et efficace. La Chine a pris note du rapport à mi-parcours présenté par le Groupe d'experts. Elle salue les efforts déployés par les experts et espère qu'ils continueront de faire leur travail avec rigueur et efficacité, conformément au mandat de la résolution et sous la direction du Comité.

La question nucléaire iranienne est préoccupante en ce qu'elle remet en cause l'efficacité du régime international de non-prolifération nucléaire ainsi que la paix et la stabilité au Moyen-Orient. La communauté internationale doit rechercher une solution globale et à long terme à cette question, étant donné sa complexité et son importance. À cet égard, le droit de l'Iran en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques devrait être respecté, et toutes les parties, y compris l'Iran, devraient s'acquitter de leurs obligations internationales, notamment celles qui découlent des différentes résolutions du Conseil.

Dans le même temps, la communauté internationale devrait s'employer inlassablement par le dialogue, la coopération et les voies diplomatiques à parvenir à un règlement pacifique de la question nucléaire iranienne. Au cours de l'année écoulée, la Chine et d'autres États Membres concernés ont déployé des efforts productifs pour relancer le dialogue sur le programme nucléaire iranien et l'engager sur la bonne voie.

Étant donné le contexte actuel caractérisé par d'importants changements au sein de la région, il est d'autant plus important de poursuivre et de promouvoir le processus de dialogue. Le dialogue est actuellement entré dans la phase d'examen des questions de fond, et les parties devraient poursuivre leurs efforts sur la base du principe d'évolution progressive et de respect mutuel, en faisant preuve d'encore plus de bonne volonté, de souplesse et de sens pratique, et en renforçant la confiance mutuelle grâce à l'esprit d'ouverture. Elles devraient chercher un terrain d'entente et surmonter leurs divergences en vue de parvenir à un règlement réaliste et rationnel.

Nous espérons aussi que l'Iran et l'AIEA poursuivront et renforceront leur dialogue et leur coopération, et qu'ils conviendront très rapidement d'un plan d'action en vue de la résolution des questions en suspens. Il faut que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient intégralement mises en œuvre, mais les sanctions ne sont pas l'objectif final. La Chine est un fervent partisan des solutions diplomatiques et n'est pas en faveur de l'imposition de pressions excessives ou de nouvelles sanctions à l'Iran. Nous nous opposons toujours au recours à la menace ou à l'emploi de la force. La Chine continuera d'adopter une approche objective,

équitable et responsable, d'œuvrer inlassablement en faveur de négociations pacifiques et d'assumer ses responsabilités afin de préserver les intérêts communs de la communauté internationale.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio de sa présentation du rapport trimestriel du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Étant donné que c'est son dernier exposé au Conseil, je tiens à remercier officiellement l'Ambassadeur Osorio de la grande compétence avec laquelle il a dirigé le Comité au cours des deux dernières années, et le Comité du professionnalisme avec lequel il s'est acquitté de son mandat.

Je voudrais aussi remercier le Groupe d'experts de son rapport de mi-mandat présenté au Comité 1737 le mois dernier. Nous sommes en train de l'examiner et nous nous félicitons du travail accompli par le Groupe, notamment ses activités de sensibilisation. Nous l'encourageons à poursuivre son travail, en se conformant strictement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et en toute indépendance, objectivité, transparence et impartialité. Le Groupe devrait également continuer de tenir le Comité régulièrement informé de toutes les activités qu'il mène.

Nous avons pris note du rapport (GOV/2012/55) présenté par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en novembre sur la mise en œuvre de l'accord de garanties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iran, en application du paragraphe 4 de la résolution 1929 (2010). Nous espérons qu'un accord sur une approche structurée permettra à l'Iran et à l'Agence d'aborder sur le fond les questions en suspens.

L'Inde a toujours défendu le droit de tous les pays à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux traités internationaux pertinents auxquels elle est partie. Il faut que l'Iran coopère pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour rétablir la confiance dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Nous espérons que les questions techniques en suspens concernant le programme nucléaire iranien seront résolues pacifiquement grâce à la coopération de l'Iran avec l'AIEA.

Nous nous félicitons que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne (P5+1) aient réaffirmé leur volonté de poursuivre le dialogue avec l'Iran. Nous pensons que les pourparlers entre le P5+1 et l'Iran devraient reprendre dès que possible, afin de régler toutes les questions en suspens par le dialogue et la discussion.

Pour terminer, l'Inde est en faveur de la mise en œuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant la question du nucléaire iranien. Toutefois, il importe parallèlement de tout faire pour que le commerce et les activités économiques légitimes ne pâtissent pas de cette mise en œuvre.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais faire maintenant une déclaration en ma qualité de représentant du Maroc.

Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement l'Ambassadeur Néstor Osorio, Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), de son dernier rapport périodique. Je saisis cette occasion pour, au nom du Maroc, exprimer solennellement toute la considération que nous avons pour lui et pour son équipe, et pour saluer le brio avec lequel il a présidé le Comité. Cela est tout à son honneur et à l'honneur de la Colombie qu'il représente à l'ONU.

Je voudrais aussi remercier le Groupe d'experts créé en application du paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010) et l'encourager à continuer, sous l'égide du Comité, de participer aux différentes conférences et réunions se rapportant au mandat du Comité, et surtout à poursuivre le dialogue établi avec les États Membres au cours des visites qu'il effectue dans les pays concernés.

Le Comité continue d'examiner toutes les situations qui lui sont renvoyées et nous espérons qu'il continuera de bénéficier de la coopération des États Membres et du professionnalisme et de l'objectivité du Groupe d'experts. Nous appelons le Comité à continuer d'examiner toutes les notices d'aide à l'application, étant donné leur importance pour la bonne mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous insistons aussi sur le fait qu'il importe de poursuivre l'examen du rapport final du Groupe d'experts (S/2012/395, annexe), et plus particulièrement des recommandations qui y sont contenues.

Dans le résumé de son rapport du 16 novembre (GOV/2012/55), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) indique qu'aucun résultat concret n'a été obtenu en vue de résoudre les questions en suspens liées au programme nucléaire iranien. Nous espérons

donc que l'Agence bénéficiera de toute la coopération nécessaire pour dissiper les craintes exprimées dans le rapport et avancer concrètement sur les questions en suspens. En tant que seule institution compétente en matière de garanties, l'AIEA doit recevoir l'aide nécessaire, et notamment avoir accès aux renseignements et aux sites et installations.

Partant de notre conviction que le dialogue et la diplomatie sont le seul moyen de régler cette question par la voie pacifique, nous estimons qu'il importe au plus haut point que se poursuivent les négociations entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne (P5+1) et l'Iran. Toutefois, pour que ce dialogue aboutisse, il faut qu'il y ait un engagement clair et continu ainsi que de la bonne foi. Il faut aussi s'abstenir de tout comportement susceptible de compliquer davantage la situation, se conformer impérativement aux résolutions du Conseil de sécurité et répondre aux exigences de l'AIEA, dans le cadre du respect par l'Iran de ses obligations internationales.

Nous insistons sur le fait qu'il importe que le régime de non-prolifération ne soit pas affaibli et que tous les États se conforment strictement à leurs obligations en matière de garanties. À cet égard, le non-respect des obligations découlant de l'adhésion volontaire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne fera que rendre plus difficile et hors de portée la réalisation de l'objectif de la dénucléarisation, auquel est attaché le Maroc. Parallèlement, nous réaffirmons le droit de tout État à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins purement pacifiques. Le régime de non-prolifération repose sur un délicat équilibre entre droits et obligations des États, équilibre qu'il nous faut tous préserver et respecter.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 20.